

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 541^e séance tenue le 17 septembre 2012,
à 14 h, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Renée Béland, M. Milton Campos, Mme Dianne Casoni, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, M. Gérald Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Arlette Kolta, Mme Claude Mailhot, M. Claude Marois, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, Mme Julie Messier, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, Mme France Varin; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des écoles affiliées : M. Jean Koclas, M. Christian Masclé; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robert Martin, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, M. Mathieu Fillion, Mme Andrée Labrie, Mme Sophie Langlois, M. Jean Renaud, M. Pierre Sarrazin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgoïn, M. Philippe Gauthier, Mme Marie Hatem, Mme France Houle, M. Langis Michaud, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Maurice Tardif, M. Jean-Pierre Vaillancourt; les représentants du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, M. Richard J. Paradis; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Pierre Chenard, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalonde; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Sylvie Cossette, Mme Monique Desroches, Mme Josée Dubois, M. Samir Saul; une observatrice : Mme Annie Sabourin.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : M. Serge Larochelle
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

Le recteur souhaite la bienvenue aux membres et salue le retour de l'Assemblée dans la salle M-415, une salle rénovée et multifonctionnelle. Il cède ensuite la parole au secrétaire général pour des informations sur les aspects logistiques en regard de cette nouvelle installation.

Le secrétaire général donne quelques instructions sur les fonctionnalités de la salle et des équipements. Il indique que le système de vote électronique n'est pas encore fonctionnel, sa configuration devrait être complétée pour le mois de novembre.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine

Mme Marie Hatem, professeur adjointe au Département de médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine

Mme Marie Marquis, professeure titulaire au Département de nutrition de la Faculté de médecine

M. Jean-Luc Sénécal, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

Mme Lyne Da Sylva, professeure agrégée à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de la Faculté des arts et des sciences

M. Sébastien Sauvé, professeur agrégé au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences

Mme Marion Vacheret, professeure agrégée à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de pharmacie

Mme Claude Mailhot, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie

Mme France Varin, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie

Faculté de médecine dentaire

M. Antonio Nanci, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire

Membres étudiants

M. Vincent Fournier-Gosselin

M. Philippe Lamontagne

Mme Mireille Mercier-Roy

M. Robin Mercier-Villeneuve

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de droit

M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit

Fin de mandat (Démission au cours de l'été 2012)

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

M. François Lespérance, professeur titulaire au Département de psychiatrie de la Faculté de médecine

Faculté des arts et des sciences

M. Michel Seymour, professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences

Faculté de musique

M. François De Médicis, professeur adjoint à la Faculté de musique

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté de médecine

Mme Laurence Descarries, chargée d'enseignement clinique au Département de médecine de la Faculté de médecine

Faculté de musique

Mme Yolande Parent, chargée de cours à la Faculté de musique

AVIS DE DÉCÈS

Service des bâtiments et terrains de l'Université de Montréal

M. Jean-Paul Nadeau, employé au Service des bâtiments et terrains de l'Université de Montréal de 1953 à 1988, décédé le 10 août 2012.

Faculté des arts et des sciences

Mme Kathleen Connors, professeure retraitée du Département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, décédée le 18 juin 2012.

M. Luc Giroux, professeur titulaire au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 19 juillet 2012.

M. Rajendra Singh, professeur titulaire au département de linguistique et de traduction de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 24 août 2012.

Faculté de l'éducation permanente

M. François Cyr, chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente, décédé le 5 mai 2012.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

Le recteur désigne à nouveau M. Serge Larochelle, directeur du département de psychologie, pour exercer la fonction de président des délibérations de l'Assemblée. M. Larochelle acceptant le mandat, l'Assemblée l'accueille, par ses applaudissements.

Le président des délibérations remercie le recteur et l'Assemblée pour leur confiance et présente rapidement les règles qui gouvernent le fonctionnement de l'instance à l'intention des nouveaux membres.

AU-541-1

ORDRE DU JOUR
A-21/541^e/885

AU-541-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/541^e/885.

Référant au point 7 de l'ordre du jour, Mme Renée Béland rappelle qu'il y avait eu dépôt de cette proposition à la séance d'avril 2012. Constatant qu'aucun nouveau document relatif à ce point n'a été déposé, elle demande s'il s'agit exactement de la même proposition.

Le président des délibérations confirme qu'il s'agit du même point et rappelle qu'à sa séance d'avril 2012, l'Assemblée avait procédé à une remise provisoire de la question.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 540^e séance intensive tenue le 7 mai 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Conseil de l'Université : Proposition de modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline
8. Recommandations au Conseil relatives à la nomination de membres à la Commission des études
 - 8.1. Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences
 - 8.2. Nomination de deux membres étudiants

9. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination à différents comités
 - 9.1. Comité de la recherche : nomination de deux membres étudiants
 - 9.2. Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants : nomination d'un membre étudiant et d'un membre suppléant à l'étudiant
 - 9.3. Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un représentant étudiant nommé par la FAÉCUM
 - 9.4. Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un représentant étudiant

10. Rapport du Groupe sur l'évaluation de l'enseignement

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE (Aucune)

11. Modification à la Politique sur la probité intellectuelle en recherche

12. Prochaine séance Le lundi 15 octobre 2012, à 14 h

13. Clôture de la séance

AU-541-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
540^e SÉANCE INTENSIVE TENUE LE 7 MAI 2012

AU-541-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal : à la page 13, à la dernière ligne du deuxième paragraphe, il faut remplacer quatre associations étudiantes par sept. À la page 6, cinquième paragraphe, une erreur est signalée au nom de M. Richard Dutton, qu'il faut remplacer par Robert Dutton. Toujours à la page 6, à l'avant-dernier paragraphe, à la dernière ligne, il manque le mot « remis » à ajouter à la suite de « Ce prix sera remis ». Enfin une coquille est signalée à la page 14, à la deuxième ligne du 4^e paragraphe, il faut supprimer le mot « est » qui est de trop.

À la page 9, au dernier paragraphe, à la troisième ligne, M. Portugais désire corriger le sens de cette phrase qui ne reflète pas son propos, il dit avoir soulevé la question du mandat reçu par le recteur de la part des autres instances. Le président des délibérations l'invite à transmettre sa reformulation à la chargée de comité.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la
540^e séance intensive tenue le 7 mai 2012, tel que modifié.

AU-541-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-541-3

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucun sujet relatif à des affaires découlant du procès-verbal de la 540^e séance.

Référant à la page 21 du procès-verbal, M. Louis Dumont rappelle que des engagements ont été pris par les présidents des différents comités à présenter leur rapport à l'automne, notamment le Comité concernant la politique d'information, la politique sur les conflits d'intérêts, la politique linguistique. Le secrétaire général assure que tous les présidents sont conscients de l'engagement pris à déposer leur rapport, pour ceux qui en ont, cet automne.

AU-541-4

CORRESPONDANCE

AU-541-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

Il profite de l'occasion pour rappeler aux membres de l'Assemblée l'appel de candidatures transmis récemment par le Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), invitant les membres de l'Assemblée à soumettre des candidatures pour pourvoir des postes vacants au sein de différents comités de l'Assemblée ainsi qu'au Conseil de l'Université.

M. Dumont mentionne qu'une note dans l'appel de candidatures précise que le vote n'est pas anonyme. Il signale que cela pourrait porter à croire que le nom des personnes qui proposent des candidatures va circuler, alors qu'en fait ces noms ne sont connus que du Comité de nomination et ne sortent pas des délibérations de ce Comité.

Le secrétaire général convient que la nuance est importante. Il confirme que le nom des personnes qui proposent n'est pas rendu public.

À ce propos, M. Portugais demande quel est l'intérêt de faire connaître les noms des personnes qui proposent, il n'y voit pas le bénéfice ni pour le CNAU, ni pour d'autres comités d'ailleurs. D'autre part, il se demande si les gens ne sont pas plus intéressés à faire des propositions lorsqu'ils bénéficient de l'anonymat.

Le secrétaire général répond qu'il s'agit d'une procédure établie depuis longtemps par le CNAU qui remonte à l'époque où les demandes de nomination étaient faites avec des bulletins papier. En remplissant le bulletin, les personnes devaient s'identifier, car seuls les membres de l'Assemblée ont le droit de proposer des candidatures. Maintenant que le vote électronique garantit que seuls les membres de l'AU peuvent participer au vote, au moyen de leur unip, cette procédure pourrait être revue. Cette question pourrait être soulevée à une prochaine réunion du CNAU.

AU-541-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-541-5

AU-541-5.1

Rapport du recteur

AU-541-5.1

Le recteur rappelle la préoccupation qu'il avait exprimée lors de la séance de septembre 2011 sur la perspective que les vagues de réductions budgétaires qui ont touché les universités de certains pays européens en viennent à nous affecter. Au regard des événements survenus depuis un an en Europe, le recteur dit demeurer inquiet devant le contexte économique mondial. Puis il présente à l'Assemblée les principaux faits saillants des activités de l'été depuis la dernière réunion de l'Assemblée, le 7 mai dernier

Dans le cadre des activités de réseautage, le recteur a pris part à plusieurs rencontres internationales, dont une rencontre avec le ministre de la Santé de la Chine, M. Chen Zhu, dans le cadre d'un petit-déjeuner-conférence du CORIM, le 25 mai dernier. Le 7 juin, le recteur recevait le nouveau Consul général du Japon, M. Tatsuo Arai, dans le cadre d'une visite de courtoisie.

Sur le plan des représentations, le 30 et 31 mai dernier, il a participé activement à une visite à New York avec ses collègues des HEC et de l'École Polytechnique, ainsi que M. John Parisella, dans le cadre de démarches préparatoires à la grande campagne de financement dont il sera question au cours de l'automne. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec la Délégation générale du Québec, le Consulat général du Canada et l'association *Friends of UdeM*, qui regroupe des diplômés de l'UdeM aux États-Unis. Le recteur est heureux de l'intérêt manifesté par *Friends of UdeM* à resserrer les liens avec son alma mater et de l'invitation qui lui a été faite de revenir à New York accompagné d'étudiants afin de leur faire valoir les opportunités qui existent à New York.

Le 15 juin dernier, le recteur a été conférencier au Cercle canadien, devant un auditoire plus de 625 personnes, un record pour le Cercle canadien. Sa présentation portait sur « l'Université de Montréal un laboratoire pour inventer l'avenir », sera diffusée sur le Canal Savoir au mois d'octobre, il informera l'Assemblée des dates de diffusion lorsqu'elles seront connues.

Au chapitre des opérations, le recteur mentionne avoir participé à plusieurs inaugurations, il mentionne notamment l'inauguration du Complexe de diagnostic et d'épidémiologie vétérinaires du Québec financé en totalité par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et dont plus de la moitié de la superficie est occupée par nos professeurs.

Le 12 juin avait lieu l'inauguration de la Salle André-Bouchard au Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal, situé au Jardin botanique.

Enfin, le 14 mars il a participé à l'inauguration du Terrain Bellingham, qui s'appelle dorénavant terrain Vincent d'Indy, situé en bas de la Faculté de musique ; ce terrain avec surface synthétique s'ajoute à nos installations sportives. Il est heureux de souligner qu'au cours de la dernière fin de semaine, l'équipe féminine de rugby des Carabins y a disputé un match et a remporté sa première victoire, ce qui est de bon augure. Ce même jour, il a participé à l'inauguration du Centre de la petite enfance, situé sur le terrain de la Faculté des sciences de l'éducation, en compagnie du ministre des Finances, Raymond Bachand, et de la mairesse de l'arrondissement d'Outremont, Marie Cinq-Mars.

Le 5 juin avait lieu la première édition de la remise des premiers Prix du recteur. Pour cette première édition, le jury a reçu 148 dossiers de candidature, provenant de 11 Facultés et de presque tous les services de l'Université. Le jury était composé de Jacques Boucher, président de l'Association des professeurs retraités, Louise Ranger, présidente de l'Association des employés pré-retraités et retraités, Jacques Pelletier, ancien directeur des ressources humaines de l'UdeM, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Anne-Marie Boisvert et du recteur. Les témoignages vidéo des sept récipiendaires seront disponibles sur le site web de l'Université. Le recteur est heureux de rapporter le nom des récipiendaires pour chaque catégorie de prix :

Le Prix Inspiration a été décerné à :

- Christian Blanchette, doyen de la Faculté de l'éducation permanente
- Lucie Lefrançois, technicienne en gestion des dossiers étudiants au Département d'administration et fondements de l'éducation à la Faculté des sciences de l'éducation
- Rino Rodrigue, menuisier à la Direction des immeubles
- Myriam Suissa Amzallag, adjointe au directeur du Département de communication à la Faculté des arts et sciences

Le Prix Initiative a été remis à Michel Duchesneau, professeur titulaire à la Faculté de musique

Le Prix Écoresponsable a récompensé Chloée Ferland-Dufresne, conseillère aux services aux étudiants

Le Prix Engagement a reconnu Bernard Malenfant, technicien d'observation à l'Observatoire du Mont-Mégantic

Le recteur présente ensuite le bilan de la rentrée, qui s'est fait en deux temps cet automne en raison des événements des derniers mois. La période de rattrapage a débuté le 27 août, dans un contexte particulier. Le recteur évoque les événements survenus lors de cette rentrée qui ont causé la suspension de seulement 4 cours sur les 200 cours en rattrapage prévus ce jour-là. Par la suite des ajustements ont été faits et dans l'ensemble la rentrée s'est bien déroulée. Il souligne à cet égard la collaboration extraordinaire des professeurs, des chargés de cours, ainsi que des directions des départements et des facultés qui ont contribué au bon fonctionnement dans un contexte difficile, mais avec des résultats qui ne compromettent pas la qualité.

Sur le plan des médias sociaux, le recteur mentionne que la page Facebook de l'Université de Montréal compte actuellement plus de 15 000 amis, en croissance de 4 000 depuis la rentrée, ce qui se traduit en une hausse des communications interactives.

Le recteur souligne ensuite la nomination, le 4 septembre dernier, du Dr Raymond Lalande, vice-recteur aux études, au Conseil supérieur de l'éducation à titre de conseiller à la Commission de l'enseignement et de la recherche universitaires.

En matière de classement, le recteur est fier d'annoncer que dans le classement 2012 du QS World University Rankings, publié le 11 septembre, l'Université de Montréal, avec ses écoles affiliées HEC Montréal et Polytechnique Montréal, a bondi de 23 places pour atteindre le 114^e rang mondial.

Pour notre première évaluation QS Star, qui mesure une trentaine de critères touchant notamment la recherche, l'enseignement, l'employabilité des diplômés, les infrastructures, l'internationalisation et l'innovation, nous avons obtenu une note parfaite de cinq étoiles.

Notre excellente performance s'explique entre autres par une amélioration de notre position dans plusieurs disciplines (langues modernes, histoire, mathématiques, environnement, sciences biologiques, psychologie, informatique, statistiques et recherche opérationnelle, science politique et études internationales, droit, économie et économétrie). Il fait une mention spéciale pour les mathématiques qui ont fait un bon de 73 places cette année et se logent maintenant au 55^e rang mondial.

Toujours au niveau des classements, le recteur poursuit en rapportant que le plus récent rapport de l'organisme **Higher Education Strategy Associates**, de Toronto, daté du mois de juin, souligne notre excellente performance en recherche. Le classement est basé sur l'indice de Hirsch, qui mesure les retombées des articles publiés dans les meilleures revues du monde en tenant compte à la fois des répercussions des articles d'un auteur et du nombre d'articles produits.

Sur le plan institutionnel, l'Université de Montréal occupe la deuxième place au Canada dans le domaine de la science et du génie. En termes de disciplines, les chercheurs en physique, en criminologie et en communication de l'Université de Montréal sont les plus performants au Canada.

Sur le plan individuel, trois chercheurs de l'Université de Montréal se sont illustrés en vertu de leurs indices très élevés, qui les placent à la tête de leur domaine de recherche au Canada : Jack Siemiatycki de la Faculté de médecine en santé publique, André Blais en science politique et la chimiste Françoise Winnik en pharmacie.

Au chapitre des honneurs, le recteur indique les membres de notre communauté ont remporté tellement d'honneurs depuis le mois de mai dernier qu'il doit en offrir une sélection, s'il désire respecter le temps qui est alloué pour le rapport du recteur.

L'UdeM compte deux de ses étudiantes parmi les 15 lauréats choisis par la Fondation Trudeau. Gabrielle Bardall et Katrin Wittig, étudiantes au Département de science politique, bénéficieront chacune de 60 000 \$ par année durant trois ans.

Deux étudiantes entameront leur parcours à l'UdeM l'automne prochain à titre de premières récipiendaires de la bourse d'études Schulich Leader, au montant de 60 000 \$ dollars pour quatre ans. Il s'agit de Laurence Arpin, inscrite en médecine vétérinaire, et Flavie-Anne Boulerice, inscrite au programme de baccalauréat 120.

Marcel Lajeunesse, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, est le nouveau récipiendaire de la prestigieuse médaille Marie-Tremaine, remise par la Société bibliographique du Canada pour souligner la contribution exceptionnelle d'un chercheur dans le domaine de l'histoire du livre et des bibliothèques.

L'Association canadienne des neurosciences a souligné les réalisations remarquables de Frédéric Charron en lui décernant le prix Jeune chercheur 2012. M. Charron est docteur en médecine expérimentale, professeur à la Faculté de médecine et membre du Centre d'excellence en neurosciences de l'UdeM. De plus, il est professeur à l'Institut de recherches cliniques de Montréal où il dirige l'unité de recherche en biologie moléculaire du développement neuronal.

Florence Riel-St-Pierre, finissante au certificat en journalisme, a remporté le prix Lizette-Gervais dans la catégorie Internet pour son dossier La musique pour dénoncer. Elle remporte un stage rémunéré de quatre semaines offert par La Presse, ainsi qu'une bourse de 1 500 \$.

Lors du colloque annuel de l'Association des communicateurs scientifiques du Québec, François Van Hoenacker, finissant du certificat en journalisme, a remporté la bourse Fernand-Seguin

2012 accordée à de futurs journalistes scientifiques prometteurs. Cette bourse de 15 000 \$ est assortie de stages consécutifs de six mois au quotidien La Presse et aux émissions Les années lumière et Découverte à Radio-Canada.

Le Bureau des communications et des relations publiques de l'UdeM (BCRP) a remporté deux prix au concours annuel du Conseil canadien pour l'avancement de l'éducation (CCAÉ). Dans la catégorie Meilleur rapport annuel d'un établissement universitaire canadien, l'UdeM a remporté le prix de bronze pour le rapport du recteur 2010-2011. Et la photo *Petit déjeuner du recteur*, prise à la rentrée 2011 à l'occasion du petit déjeuner des nouveaux étudiants au stade du CEPSUM, nous a valu le prix de bronze dans la catégorie Meilleure photographie, jugée en fonction de sa composition, de sa qualité technique et de sa créativité.

Le 5 juin dernier, une activité scientifique grand public s'est tenue sur le campus de l'UdeM. Plus de 750 personnes se sont réunies sur le campus pour observer en direct le passage de Vénus devant le Soleil. Des astronomes professionnels de l'Université de Montréal et de l'Université McGill ont partagé cette expérience unique avec le grand public.

Le 29 juin dernier, deux membres éminents de notre communauté ont été nommés officiers de l'Ordre du Canada. Notre chancelière, Louise Roy, a été honorée pour sa contribution au domaine de la gouvernance d'entreprise à titre de modèle et d'administratrice. Maryse Lassonde, professeure au Département de psychologie, a été reconnue pour ses réalisations dans le domaine de la neuropsychologie.

Dans la même semaine en juin, Yvan Guindon, professeur au Département de chimie, a reçu l'insigne de Chevalier de l'Ordre national du Québec, la plus prestigieuse distinction honorifique de l'État, et le prix Alfred-Bader 2012 de la Société canadienne de chimie.

Le Dr Daniel Gaudet, professeur au Département de médecine, est le lauréat du Prix biotechnologie de demain décerné par Génome Québec dans le cadre de sa remise de prix 2012. Cette distinction récompense le travail exceptionnel qui a eu un impact significatif sur l'utilisation potentielle de la génomique dans le système de santé.

Louise Mallet, professeure titulaire à la Faculté de pharmacie de l'UdeM, a reçu le prix Louis-Hébert, la plus haute distinction de l'Ordre des pharmaciens du Québec, pour son engagement envers sa profession et son rayonnement tant au Québec qu'ailleurs dans le monde.

Le prix Hans-Peter Kyayenbuehl Memorial Award pour la recherche dans les fonctions cardiaques a été décerné par l'International Academy of Cardiology à Louis P. Perrault, professeur de chirurgie et pharmacologie.

La Royal Musical Association, l'une des plus anciennes sociétés savantes qui se consacrent à l'étude de la musique, a décerné la Médaille *Dent* 2012 au professeur de musicologie Michel Duchesneau, de la Faculté de musique de l'UdeM, qui est aussi directeur de l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM). La remise de la médaille aura lieu dans le cadre d'une cérémonie officielle à Londres en septembre 2013.

Dans le domaine des sports, le recteur est fier de rapporter que sept athlètes et cinq membres du personnel d'encadrement ont fait partie de la délégation canadienne aux Jeux olympiques de Londres. Un entraîneur prendra part aux Jeux paralympiques du 29 août au 9 septembre au même endroit. Ce sont les septième Jeux olympiques d'été consécutifs où au moins un athlète des Carabins faisait partie de la délégation canadienne. Les autres étudiants-athlètes de l'UdeM qualifiés pour Londres s'illustrent dans une discipline sportive ne faisant pas partie d'un circuit officiel de compétition du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) ou de Sport interuniversitaire canadien (SIC).

Le recteur est heureux de présenter les résultats des athlètes de l'Université :

Athlète	Résultat	Discipline sportive	Études
Andréanne Morin	Médaille d'argent	Aviron (à huit)	Maîtrise en droit
Roseline Filion	Médaille de bronze	Plongeon (10m individuel et synchro)	Communication
Stéphanie Leclair	4ième	Nage synchronisée (par équipe)	Enseignement primaire et pré-scolaire
Valérie Welsh	4ième	Nage synchronisée (par équipe)	Médecine vétérinaire
Martine Dugrenier	5ième	Lutte olympique de style libre (63 kg)	Maîtrise en éducation
Audrey Lacroix	demi-finale	Natation (200m papillon)	Diplômée en communication et politique, ancienne membre de l'équipe de natation des Carabins
Étienne Lalonde-Turbide		Escrime (fleuret individuel)	Certificat en communication appliquée (débutera en septembre)

En terminant, le recteur souligne la participation de membres du personnel qui ont accompagné ses étudiants, il s'agit du professeur Jonathan Tremblay du Département de kinésiologie, de la Dre Suzanne Leclerc, et de Pierre Lamy, récemment nommé au poste d'entraîneur-chef de l'équipe de natation des Carabins.

Enfin, il informe qu'à la suite de l'Assemblée, les athlètes et leur famille seront reçus par les doyens et la direction.

AU-541-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée AU-541-5.2

Aucun autre membre n'a d'information à communiquer à l'Assemblée.

AU-541-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-541-6

M. Portugais revient sur l'intervention de la police survenue lors de la rentrée mouvementée les 27 et 28 août dernier. Référant au point de presse du porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal qui a indiqué que la direction de l'Université avait demandé l'intervention de la police dans certains pavillons, il demande au recteur en vertu de quelle loi ou de quelle juridiction l'UdeM a demandé l'intervention de la police les 27 et 28 août 2012.

M. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, tient d'abord à préciser que l'intervention demandée par la direction n'a pas été faite en vertu de la Loi 12. Il précise ensuite que des actes d'intimidation et de vandalisme ont été commis, soit des actes de nature criminelle, et que c'est sous cette juridiction que la police a été demandée pour ramener le calme et assurer qu'il n'y aurait pas de débordements. Du fait que des altercations ont eu lieu entre des étudiants, il était nécessaire de faire venir la police pour assurer la sécurité des personnes.

En question complémentaire, M. Portugais demande si l'on peut confirmer que c'est en vertu du Code criminel que l'UdeM a demandé l'intervention de la police. Ce que M. Filteau confirme.

Mme Ekaterina Piskunova rapporte qu'au cours de l'été, le Syndicat des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal (SCCCUM) a été interpellé par des membres chargés de cours de l'UdeM en raison des retards inacceptables de trois mois quant à l'émission de leurs relevés d'emploi. L'été est une période où les chargés de cours n'ont pas de contrat et bon nombre d'entre eux

demandent de l'assurance emploi. Elle fait part des commentaires obtenus des agents de Services Canada à l'effet que l'Université de Montréal est un mauvais employeur. S'adressant au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, elle demande s'il s'agit d'incompétence ou de mauvaise foi, et lui demande d'expliquer la situation et d'indiquer les mesures qui peuvent être prises afin que cette situation ne se reproduise plus, ajoutant que ce n'est pas le premier été qu'on a affaire avec ce genre de problème.

En premier lieu, M. Filteau répond qu'il passera sous silence les commentaires des gens de Revenu Canada. Il explique ensuite qu'il s'agit d'une situation particulière cette année, en raison du changement de système au 14 juin. Cependant, une entente avait été convenue avec Revenu Canada quant à la production de deux rapports, un avant le 14 juin et un après, pour prévenir les problèmes. Il confirme par ailleurs qu'il y a eu un retard dans la production des relevés d'emploi en raison du changement de système. De plus, le fait que ce changement soit survenu pendant la période des vacances a entraîné un cumul du nombre de cas de relevés d'emploi en retard. La situation était en cours de rétablissement à la fin du mois d'août par l'équipe des finances. Il convient qu'il s'agit d'une situation navrante pour les gens qui ont été touchés, mais assure que tout devrait revenir dans l'ordre sous peu.

Mme Aude Dufresne fait part de divers problèmes reliés au changement dans le logiciel Synchro DRH et au retard critique qu'il occasionne notamment quant à l'embauche d'auxiliaires de recherche qui ne travaillent que l'été, quant à l'émission de bourses, et quant à la production de rapports sur l'état des fonds de recherche qui permettent de vérifier les fonds qui ont été dépensés. Elle indique qu'elle avait un rapport à faire au CRSNG qui devait porter sur une période de l'été, mais que les dépenses de l'été ne sont toujours pas dans Synchro. Elle désire savoir quand ce problème sera réglé. Disant avoir eu une bonne collaboration du Service des finances, elle trouve néanmoins la situation compliquée du fait qu'il y a deux interlocuteurs sur ce dossier, le Service des finances et la DRH. Elle demande s'il ne pourrait pas y avoir un guichet unique pour régler ces questions, s'il y aura une procédure claire pour les professeurs, et si les délais seront raccourcis.

M. Filteau indique qu'il n'est pas en mesure de répondre directement à cette question, il doit valider l'information sur ce problème. Il signale que l'introduction d'une nouvelle technologie requiert un certain temps d'apprentissage pour les employés. Il va s'informer auprès des intervenants de la façon de fonctionner, notamment avec un guichet unique, ajoutant que tout sera fait pour coordonner les opérations avec la DRH afin de simplifier la vie aux usagers.

En complémentaire, Mme Dufresne signale qu'il serait très utile que Synchro permette de produire des formats de rapport similaires à ceux demandés par les organismes subventionnaires. Actuellement dit-elle, il faut jouer dans Excel pour arriver aux mêmes formats que ceux demandés, ce qui prend beaucoup de temps aux chercheurs.

M. Laval Rioux indique qu'il avait une question à adresser au vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, qui est absent. Il aimerait savoir quelles sont les statistiques concernant les augmentations des effectifs étudiants pour l'année qui vient, et leur répartition. Sachant que la CRÉPUQ publiera des chiffres à cet effet d'ici quinze jours, il demande si la direction a des données à communiquer.

Mme Louise Béliveau, vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, indique qu'actuellement les données sont partielles du fait qu'une rentrée aura lieu le 1^{er} octobre, et qu'à ce jour les étudiants ne sont pas tous inscrits. Elle précise qu'à ce jour le total des d'étudiants équivalents temps complet (ETC) pour le trimestre d'automne est légèrement supérieur au nombre de l'année dernière. Cependant au trimestre d'été il y a eu une baisse significative en termes d'étudiants ETC.

En complémentaire, M Rioux demande s'il serait possible de fournir des statistiques à jour lors de la prochaine séance de l'Assemblée. Mme Boisvert confirme que cela sera fait et elle précise que pour le trimestre d'été 2012, le nombre est de moins 250 ETC.

M. Mychel Pineault pose une question relativement aux départements qui seront déplacés prochainement au Pavillon Parc au sein de l'École de santé publique. Il dit avoir appris qu'il manque certaines commodités à ce pavillon, notamment les salles de toilette. Il demande à quoi l'on peut s'attendre pour le mois d'octobre et dans quelle mesure ces commodités seront offertes.

M. Filteau assure que lors du déménagement le bâtiment sera fonctionnel et doté des commodités requises, notamment des salles de toilette. C'est d'ailleurs pour cette raison que le déménagement qui était initialement prévu en août a été reporté au mois d'octobre, cette décision ayant été prise avec les directeurs des départements concernés.

Mme Margaret Lapointe adresse deux questions à Mme Boisvert au sujet du Synchro. La première porte sur le problème d'accès à des requêtes, notamment en regard des problèmes de paye ayant eu lieu au cours de l'été – certaines personnes n'ont pas eu de paye alors que d'autres en ont eu deux. Ayant été informée que l'accès devrait être disponible vers le 20 septembre, elle demande si le problème sera effectivement réglé bientôt. Sa deuxième question porte sur la réorganisation au sein de la DRH. Évoquant les nouveaux postes créés au sein de la DRH, elle aimerait savoir quand la réorganisation à la DRH sera complétée.

Mme Anne-Marie Boisvert, vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, confirme que les plus importants problèmes en ce qui a trait à Synchro ont été au niveau de la paye, notamment pour les contractuels payés à l'heure. Elle profite de l'occasion pour dire que l'Université de Montréal est une organisation qui a l'opportunité d'avoir la paye faite au Service des finances et non aux ressources humaines et, bien qu'il y ait beaucoup de communications entre ces deux unités, elle suggère, en cas de problème, de s'adresser aux deux endroits. Pour ce qui est de la réorganisation de la DRH, elle indique qu'elle va bon train, mais qu'elle ne se fera pas en un an pour des raisons budgétaires. Le déploiement sera étalé dans le temps. Elle signale que la DRH est une unité où le déploiement de Synchro a eu des effets massifs qui ont beaucoup occupé les employés au cours de l'été, notamment pour ce qui a trait aux problèmes de paye évoqués précédemment. Par exemple, bien que la paye relève du Service des finances, des membres du personnel de la DRH ont été dégagés pour répondre au téléphone. Pour ce qui est de la résolution du temps payé à l'heure, elle cède la parole à Mme Béliveau qui sera mieux en mesure de donner un suivi sur cette question.

Mme Louise Béliveau précise d'abord que l'Université produit entre 8000 et 9000 payes toutes les deux semaines. Elle confirme qu'il y a eu des erreurs à ce niveau au cours de l'été et dit comprendre les désagréments occasionnés aux personnes touchées. Toutefois, ces erreurs ne représentent que 1 % des payes faites toutes les deux semaines, soit une centaine de cas, dont la grande majorité est liée à un problème logiciel touchant les banques de vacances et de temps. Elle assure que ce problème a été résolu, le système a été testé chez un certain nombre d'employés avant d'être déployé à l'ensemble de la communauté. Elle informe qu'au cours des prochains jours le système sera réactivé pour l'ensemble de la communauté et normalement le correctif devrait être déployé pour la paye du 4 octobre, selon la planification prévue.

En question complémentaire, Mme Lapointe demande s'il serait possible de refaire rapidement l'organigramme de la DRH afin d'identifier les changements qui ont déjà été effectués. Cela serait utile pour les échanges sur les dossiers, notamment en ce qui concerne la dotation.

Concernant les problèmes reliés à la paye, M. Filteau ajoute que ceux-ci reflètent les difficultés d'une organisation qui est un reliquat du passé. Une analyse de la structure sera faite par un membre de son équipe en performance organisationnelle, en collaboration avec le directeur du Service de finances et celui de la DRH, pour établir où devrait se situer la frontière entre les deux équipes, afin d'optimiser le système. Outre les constats faits quant aux problèmes causés par le nouveau système aux équipes, il y a aussi l'apprentissage d'une nouvelle méthodologie et d'un nouveau système, cependant il comprend que des améliorations doivent être apportées rapidement.

M. Jérôme Del Castillo évoque la panne survenue au cours des dernières semaines, qui a affecté notamment les courriels et d'autres services informatiques tels que STUDIUM, et qui a causé de graves problèmes aux activités d'enseignement. Il s'enquiert de la disponibilité d'un rapport détaillé sur ces événements et demande si des mesures ont été prises pour éviter que ces problèmes ne se reproduisent. Puis il signale que jeudi dernier, et encore ce matin, il y a eu des instabilités avec le système.

M. Filteau précise d'abord que ce qui s'est produit ce matin pendant une heure est un problème différent, relié à l'informatique. Quant à la panne mentionnée par M. Del Castillo, il confirme qu'il a reçu un rapport d'événement des services impliqués. Puis il relate les différentes séquences survenues lors de cette panne majeure du système électrique de la salle des serveurs. Il expose les différents facteurs qui

ont causé une défaillance technique et déclenché les systèmes d'alarme incendie, entraînant une coupure électrique et la venue des pompiers. Ensuite, une interférence radio s'est produite entre les systèmes de télécommunications des pompiers et les panneaux de la salle qui permettent, entre autres, d'activer tout le système. Ce problème d'interférence radio a été réglé par l'installation d'une plaque devant les panneaux qui font interférence avec les ondes. Il observe que cette plaque aurait dû être installée en 2003 lorsque le système a été mis en place, mais elle n'était pas là. Cela a été corrigé et le système a pu être progressivement rétabli. Cet événement poursuit-il, soulève le problème du sous-financement des universités, notamment en ce qui a trait aux installations administratives ou de services, dont l'informatique. À cet égard, l'enveloppe officielle que l'Université reçoit du gouvernement du Québec n'a pas été bonifiée depuis 1995, elle est de 2 millions \$ par année pour tout ce qui concerne les serveurs et les équipements. Les investissements insuffisants dans les technologies au fil des ans ont conduit à la vétusté de nos systèmes informatiques. Heureusement, un nouveau système de « back up », dont l'implantation a été complétée en juillet dernier, a permis la récupération complète des données. M. Filteau annonce que la pièce manquante de ce système, qui sera complété d'ici quelques mois, est un centre de relève informatique au Pavillon de Laval. Ce centre prendra la relève informatique des principaux services tels que le courriel, STUDIUM et Synchro du campus de Montréal, advenant qu'une panne survienne, et inversement pour le campus de Laval. Cela, conclut-il, représente des années d'investissements en immeubles, en équipement et en installations qui permettront d'avoir des systèmes fiables et d'éviter que de tels problèmes ne se reproduisent. Il cède ensuite la parole au directeur général de la DGTIC, pour qu'il présente les grandes étapes de la récupération informatique des données.

Le directeur général de la DGTIC, M. Pierre Sarrazin, mentionne d'abord que pour une salle de serveurs, un tel événement est une catastrophe. Quand survient une coupure électrique drastique, les conséquences sur l'ensemble de l'équipement électronique sont imprévisibles et il convient remettre les composantes en état étape par étape. La première composante qui a été remise en état est l'électromécanique. Ensuite le courant a été progressivement rétabli, puis des tests ont été faits pour vérifier le rétablissement électrique, et enfin progressivement l'ensemble des serveurs ont été remis en état de service. Il rapporte qu'un problème a été rencontré au moment de relever les services de stockage de données, la coupure électrique ayant créé de la corruption dans les caches et dans les structures de données. L'équipe informatique a travaillé toute la fin de semaine sur ce problème avec les spécialistes d'IBM et dès le lundi, les services ont progressivement été rendus disponibles, lundi après-midi avec les horaires des cours et le soir pour les courriels, etc. Du point de vue informatique, conclut-il, il s'agit d'une panne majeure qui a requis de remonter l'ensemble du centre de traitement de A à Z.

En question complémentaire, M. Del Castillo dit comprendre que l'Université est à se doter d'un site miroir et demande si cela sera terminé pour le mois d'octobre. M. Filteau répond que certains éléments seront en place, mais que le processus d'installation devrait s'étaler sur quelques mois. M. Del Castillo demande également si le rapport détaillé de tous ces événements sera mis à la disposition des membres. Enfin, affirmant que des informations contradictoires ont circulé sur la page web de l'Université ainsi que sur son site Facebook, il demande si des mesures pour améliorer les communications en temps réel avec les usagers ont été considérées.

Sur la question des communications M. Filteau répond qu'un site de relève, contenant une information sommaire, a été mis sur pied rapidement. Les communications sur Facebook étaient similaires. Rappelant que le courriel ne fonctionnait plus, l'objectif était de communiquer le plus rapidement possible avec tous, notamment à propos des horaires de cours pour les étudiants. Il souligne que dès le dimanche matin la Faculté des arts et des sciences (FAS) a travaillé avec le Registrariat pour assurer que toute cette information se retrouve sur les sites. Il lui semble donc que, dans le contexte où il y avait une pression énorme pour que cette information soit disponible le lundi matin, les communications se sont relativement bien faites.

M. Mario Grégoire désire d'abord préciser qu'il ne met pas en doute le rapport présenté à propos de la panne électrique. Il attire cependant l'attention de M. Filteau sur le problème occasionné par la disparition des premiers intervenants à la suite à des réductions budgétaires. Auparavant lorsque survenait un incident, il y avait un premier intervenant qui était au courant des systèmes et apte à intervenir. Dans le cadre de la panne, M. Grégoire observe qu'une telle ressource serait peut-être parvenue à mettre le système en arrêt sans que tout le système soit fermé. Il rapporte ensuite qu'un feu est survenu mercredi dernier dans un laboratoire, au Pavillon Jean-Coutu. Un de travailleurs qui essayait d'éteindre le feu a été blessé et transporté à l'hôpital parce que celui-ci n'avait pas été mis au courant de la procédure à prendre.

M. Grégoire déplore que dans ce cas encore il n'y ait pas eu de premier intervenant. Constatant que deux événements déplorables sont survenus en un court laps de temps, il se dit inquiet en regard du manque d'effectifs en matière de sécurité. Attend-on qu'un accident majeur arrive pour penser à revoir les effectifs en matière de sécurité ?

Relativement à la panne, M. Filteau répond que les premiers intervenants de la salle des serveurs sont les agents de sécurité. Il n'y a pas d'autres corps de métier habilités à intervenir dans les panneaux de la salle des serveurs, il n'y a aucune ambiguïté à cet effet. Dans le cas du feu dans la hotte de laboratoire, il estime qu'une question de formation est en cause. Il ne saurait répondre quant à la procédure dans ce cas précis, mais assure que lorsque de tels événements surviennent, toutes les procédures sont examinées par le groupe de la sûreté de concert avec la Direction des immeubles pour corriger, s'il y a lieu, le tir pour l'avenir. D'ailleurs les procédures sont bien connues de certains employés puisque dans le cas d'un équipement qui a chauffé au Pavillon Roger-Gaudry dans les derniers jours, des employés de métier ont réussi à tout mettre en ordre afin d'éviter un incendie. Il conclut que nos employés travaillent bien, sauf qu'il faut peut-être être plus vigilant en matière de formation afin de minimiser le danger et éviter que des personnes soient blessées.

En complémentaire, M Grégoire observe que depuis des années aucun événement de cette nature ne s'était produit, alors que le retrait récent de l'équipe mobile, qui comptait parmi les premiers intervenants, coïncide avec la survenue des deux événements importants cités. Est-ce un hasard, je me pose la question, dit-il.

M. Laurence McFalls revient sur les tristes événements survenus les 27 et 28 août qui, dit-il, ont porté durement atteinte à la réputation de l'Université au plan international. Il désire savoir à quel moment la direction a décidé de faire appel à la police et en vertu de quelle information.

M. Filteau indique que la direction de l'Université a avisé la police de ses inquiétudes sur la base d'informations recueillies sur les réseaux sociaux, qui démontraient les intentions claires de certaines personnes de créer des perturbations. Les policiers sont venus le lundi vers 9 h, mais le groupe d'intervention n'est pas intervenu avant environ 11 h 30, lorsque des étudiants en psychologie sont sortis pour demander aux policiers d'intervenir parce que des étudiants se battaient. Des manifestants étaient entrés dans une salle où des étudiants, qui n'étaient pas en boycott, suivaient leur cours. Les agents de sécurité de l'Université ont aussi demandé l'aide de la police, certains d'entre eux, souligne M. Filteau, ont d'ailleurs été blessés. C'est à ce moment que les policiers sont entrés dans le but d'assurer la protection des personnes. C'est en raison des actes criminels commis que les policiers sont intervenus. Il précise que la direction aurait préféré ne pas avoir d'intervention policière, mais que nos quelque 15 agents de sécurité, plus quelques aides, n'ont pu subvenir à la tâche face à une centaine de personnes, dont certaines cagoulées attaquaient verbalement et physiquement des étudiants, et dans certains cas le personnel. Il estime que la direction devait prendre ces mesures pour protéger notre personnel et notre communauté.

Le président des délibérations avise qu'il ne reste que deux minutes à la période de questions.

En complémentaire, M. McFalls désire savoir à quel moment la décision de faire appel à la police a été prise, ajoutant que des centaines de policiers n'arrivent pas en autocar sans avoir été avisés à l'avance.

M. Filteau objecte qu'il y avait au plus 60 policiers et non 250, comme ce fut rapporté par certains journalistes. La situation s'est répétée le mardi, les policiers n'étaient pas sur le campus le matin, mais étaient préparés à la situation et ont dû à nouveau intervenir. M. Filteau explique qu'avec la direction de la Faculté, la direction de l'Université a pris la décision de relever les cours sur l'heure du midi, ce qui a effectivement ramené le calme pour les disciplines où il y avait décision de poursuivre le boycott.

En l'absence d'autres interventions, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

Le secrétaire général indique qu'avant de parler du fond de la question, il souhaite donner quelques explications sur la forme. Il rappelle que la Charte de l'Université prévoit que la règle de modification des statuts est une prérogative du Conseil de l'Université. Celui-ci peut procéder selon deux cas de figure : à la majorité simple après approbation de l'Assemblée; ou à la majorité des trois quarts, après consultation de l'Assemblée, indépendamment du fait que l'Assemblée ait voté contre la proposition ou ait décidé de ne pas se prononcer.

Il rappelle que la question qui est devant l'Assemblée aujourd'hui lui a été soumise une première fois en avril dernier à la demande du Conseil. L'Assemblée avait alors décidé de mettre la question en dépôt. Le Conseil réitère sa demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette question et lui a demandé, à titre de secrétaire général, de préciser aux membres de l'Assemblée que le Conseil aura considéré avoir rempli son obligation de consultation prévue par la charte avec la séance d'aujourd'hui. Le Conseil, souligne-t-il, réitère son invitation à ce que vous vous prononciez sur la proposition de sorte qu'il puisse procéder par la suite. Il souligne que le Conseil peut procéder sans l'assentiment de l'Assemblée avec un vote du trois quarts des voix. Et l'Assemblée n'a pas le pouvoir, en ne traitant pas une question, de retenir la question au Conseil. Conséquemment le Conseil pourra procéder si l'Assemblée choisissait de ne pas donner son assentiment, mais dans ce cas une majorité des trois quarts du Conseil sera requise. C'est donc pour cela dit-il, que la question revient à l'ordre du jour, à la demande du Conseil de l'Université. Il rappelle que la proposition soumise est une suggestion faite par le Comité exécutif au Conseil de l'Université qui pour l'essentiel, se résume au fait que le Comité exécutif souhaite choisir et nommer lui-même les membres qui composeront le Comité de discipline plutôt que de consulter l'Assemblée universitaire.

M. Louis Dumont soulève un point d'ordre estimant que la proposition va à l'encontre des prérogatives de l'Assemblée universitaire de faire les règlements concernant le statut des professeurs et la discipline universitaire, telles qu'énoncées dans la Charte de l'Université. Il considère que de changer un règlement qui touche à la discipline, revient à changer une prérogative qui appartient à l'Assemblée, qui est inscrite dans la Charte de l'Université. Avant de discuter de la proposition, il réclame un avis juridique pour déterminer s'il n'y a pas une atteinte à la Charte de l'Université lorsque, selon lui, le Conseil de l'Université s'attribue des fonctions qu'il n'a pas.

Le secrétaire général indique que le Comité exécutif et le Conseil de l'Université ont déjà examiné cette question. Il confirme que la Charte confère à l'Assemblée le pouvoir de faire les règlements disciplinaires touchant les professeurs, cependant il signale que la proposition soumise ne change d'aucune façon le règlement disciplinaire qui spécifie que toute question disciplinaire est référée au Comité de discipline. Le changement demandé par le Comité exécutif porte sur les principes de composition du Comité de discipline, lesquels ne sont pas prescrits par le règlement disciplinaire. Invoquant le règlement de discipline adopté par l'Assemblée il y a plusieurs années, il signale que les principes de composition du Comité de discipline n'y sont pas définis, cette définition se retrouve dans les statuts.

M. Dumont estime que la modification de la composition du Comité de discipline touche à la capacité de l'Assemblée de choisir elle-même les membres de ce Comité. Il pense que l'historique de l'Assemblée universitaire témoigne du fait que c'est l'Assemblée qui nomme les personnes au Comité de discipline et que la proposition soumise aura pour effet de lui retirer ce pouvoir. Un pouvoir qui à son avis n'est pas seulement inscrit dans le règlement, mais qui est un élément constituant des pouvoirs de l'Assemblée conférés par la Charte. Il réitère sa demande pour obtenir un avis juridique.

Le secrétaire général signale que la Charte n'a pas été modifiée depuis 1967. Quant au Comité de discipline, il n'existe que depuis 1995, suite à une modification des statuts à cette fin, en 1995. Avant cette modification, le Comité exécutif traitait lui-même les questions de discipline et, par le changement proposé, le Comité exécutif manifeste sa volonté de se réapproprier ce pouvoir qu'il avait à l'époque. Il assure toutefois que rien n'a changé en regard de la Charte. Il convient cependant qu'actuellement l'Assemblée a une prérogative d'être consultée à propos des nominations du Comité de discipline qu'elle n'aura plus avec la modification proposée. Selon les avis reçus, cela n'est pas contraire à la Charte et la preuve en est qu'avant 1995, le traitement des questions de discipline se faisait à l'intérieur du cadre inchangé de la Charte.

M. Jean Portugais rappelle qu'à la séance du 16 avril 2012, l'Assemblée avait voté à la majorité des voix pour le dépôt de la proposition. Il précise que cette demande de dépôt ne visait pas à reporter *sine die* la question, mais à obtenir de nouveaux renseignements, ou des renseignements complémentaires, qui auraient permis à l'Assemblée de comprendre notamment toute la question soulevée par le Bureau d'intervention en matière de harcèlement (BIMH) en matière de harcèlement. Il rappelle qu'il avait exposé une mise en contexte qui présentait les préoccupations à la base de sa proposition. Celle-ci portait notamment sur l'argumentaire développé par le Conseil de l'Université et le Comité exécutif quant à la nécessité de modifier les statuts sur la question disciplinaire pour répondre, souligne-t-il, aux préoccupations du BIMH. Selon lui, il y avait une préoccupation très forte du Conseil de l'Université et du Comité exécutif de demander à l'Assemblée de tenir compte des préoccupations du BIMH. Il rappelle avoir suggéré lors de son intervention que l'Assemblée puisse entendre les auteurs du rapport du BIMH. Or, bien que ce rapport ait été mis à la disposition des membres de l'Assemblée, il n'a pas fait l'objet d'un dépôt formel de document lors d'une séance. Les membres de l'Assemblée n'ont donc pu en débattre, ni rencontrer les auteurs du rapport. Sur ce point, il conclut que le vote exprimé démontrait qu'il y avait des préoccupations des membres de l'Assemblée concernant la question de la formation du Comité de discipline, précisant que ces préoccupations touchent les étudiants, les chargés de cours et les professeurs, mais ne touchent pas les autres personnels de l'Université. Ces préoccupations demeurent puisqu'il n'y a eu aucune information nouvelle, ni aucun fait nouveau sur ce dossier depuis la demande de dépôt du mois d'avril. La proposition soumise aujourd'hui est la même qu'en avril dernier.

En deuxième lieu, M. Portugais rappelle qu'il avait demandé dans une correspondance dont il avait fait lecture le 16 avril, à ce que le plan d'action 2011-2012 concernant les modifications des façons de faire en matière disciplinaire, invoqué dans la proposition du Conseil, soit déposé à l'Assemblée. Ces informations-là non plus n'ont pas été mises à la disposition des membres de la communauté. Considérant qu'il manque des éléments pour que l'Assemblée puisse se prononcer et estimant que cette question est suffisamment importante du fait qu'elle touche à la culture des mesures disciplinaires à l'UdeM, M. Portugais propose, en vertu de la règle 82, de renvoyer cette question à un comité spécial de l'Assemblée qui étudierait la proposition soumise par le Conseil et toute la problématique disciplinaire. Ce comité serait formé des parties intéressées, soit de deux membres de la direction, deux professeurs, deux chargés de cours et deux étudiants. Le Comité de nomination pourrait revenir dès le mois d'octobre, ou dans les semaines qui viennent, avec une proposition de comité qui se chargerait de la question du mandat qu'il a invoqué. Rappelant qu'en 1995 l'Assemblée avait collectivement modifié les règlements sur la base d'un comité de cette nature, il lui semble tout à fait normal et régulier que l'Assemblée se dote d'un comité qui réfléchisse aux questions et aux impacts des modifications des statuts et en fasse rapport à l'Assemblée. Il conclut que compte tenu des enjeux, et du fait qu'on veut retirer des pouvoirs à l'Assemblée universitaire, il estime que pour le bénéfice de tous, et sans vouloir reporter la question, la formation de ce comité serait une excellente chose pour tous et l'occasion de vider les problèmes entourant cette question, surtout que les éclairages du BIMH n'ont pas été apportés.

La proposition étant appuyée, le président des délibérations déclare que la discussion porte maintenant sur cette proposition de renvoi à un comité spécial formé de 8 personnes et dont le mandat serait d'analyser l'impact de la modification demandée.

M. Dumont exprime son appui à la proposition estimant qu'il s'agit d'une excellente idée.

M. François Le Borgne observe que le fait que les membres du Comité de discipline soient nommés par le Comité exécutif soulève certaines questions notamment en matière d'apparence d'impartialité, de risque de contrevir aux chartes québécoise et canadienne des droits, et de cas problématiques potentiels qui mèneraient à un processus de judiciarisation, tant au niveau judiciaire qu'au niveau de l'arbitrage de griefs. Vu l'ampleur des problématiques et que des droits fondamentaux qui sont en jeu, il se dit d'accord à l'idée qu'il faudrait réfléchir plus longuement sur cette question.

Le président des délibérations rappelle que les interventions doivent porter sur la proposition de renvoi à un comité spécial.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, intervient pour dire qu'elle a de sérieuses réserves sur la composition de ce comité ou sur le fait de

renvoyer la question à un comité. À titre de membre du CNAU, elle témoigne des nombreuses discussions stériles sur la question et elle émet des doutes quant au fait qu'un autre comité, composé différemment, puisse arriver à un meilleur résultat.

En l'absence d'autres interventions, le vote est demandé sur cette proposition de renvoi.

M. Portugais demande le vote secret. Cette proposition de vote secret étant appuyée, l'Assemblée procède au vote et accepte à la majorité des voix la proposition de vote secret.

Sur proposition dûment faite et appuyée et à l'unanimité, l'Assemblée nomme M^e Simon Carrier et Mme Karine Tousignant pour agir comme scrutatrices aux fins de ce vote secret.

M. Portugais soulève une question de privilège pour demander au président des délibérations de lire la proposition avant de procéder au vote. Le président des délibérations donne lecture comme suit de la proposition : il est proposé de renvoyer la question à un comité spécial de l'Assemblée formé de huit personnes : deux membres de la direction, deux professeurs, deux chargés de cours et deux étudiants, pour analyser l'impact de la proposition de modification du Comité de discipline.

L'Assemblée procède au vote. Recueillant la majorité des voix, la proposition de renvoi à un comité est adoptée.

Dans la perspective d'accélérer le processus, M. Dumont demande si la formation de ce comité sera confiée aux membres du Comité de nomination via un appel de candidatures, ou si cela sera fait en séance.

Le président des délibérations indique que ce mandat est habituellement confié au CNAU.

AU-541-8	<u>RECOMMANDATIONS AU CONSEIL RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES À LA COMMISSION DES ÉTUDES</u> A-21/541 ^e /886	AU-541-8
----------	---	----------

Le secrétaire général présente l'état de question relatif à la recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination de membres à la Commission des études, soit un officier de la Faculté des arts et des sciences, et deux étudiants, tel que consigné au document A-21/541^e/886.

AU-541-8.1	<u>Nomination d'un officier de la Faculté des arts et des sciences</u>	AU-541-8.1
------------	--	------------

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer Mme Tania Saba, vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, membre de la Commission des études à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

- AU-541-8.2 Nomination de deux membres étudiants AU-541-8.2
- Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, et en vertu de l'article 22 f) de la Charte,
- l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université de nommer M. Robin Mercier-Villeneuve et M. Mychel Pineault membres de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans se terminant le 31 mai 2016.
- AU-541-9 COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : AU-541-9
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION À DIFFÉRENTS COMITÉS
A-21/541^o/887
- À l'invitation du président des délibérations, la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, Mme Anne-Marie Boisvert, présente les recommandations relatives à la nomination de membres à des comités de l'Assemblée, consignées au document A-21/541^o/887
- AU-541-9.1 Comité de la recherche : nomination de deux membres étudiants AU-541-9.1
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme M. Pascal Grégoire (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) et Mme Dominique Baril-Tremblay (étudiante au Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences) à titre de membres étudiants au Comité de la recherche pour un mandat de deux ans échéant le 31 mai 2014.
- AU-541-9.2 Comité de révision des décisions disciplinaires concernant AU-541-9.2
les étudiants : nomination d'un membre étudiant et
d'un membre suppléant à l'étudiant
- En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée,
- après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,
- l'Assemblée universitaire nomme M. Louis-Philippe Savoie (étudiant au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de membre étudiant et M. Jonathan Purenne (étudiant à la Faculté des arts et des sciences) à titre de membre suppléant à l'étudiant au Comité de révision des décisions disciplinaires concernant les étudiants pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2016.

AU-541-9.3 Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal : nomination d'un représentant étudiant nommé par la FAÉCUM AU-541-9.3

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée, après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme M. Mychel Pineault (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de représentant étudiant nommé par la FAÉCUM au Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal.

AU-541-9.4 Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal : nomination d'un représentant étudiant AU-541-9.4

En l'absence d'autres propositions émanant de l'Assemblée, après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire nomme M. Mychel Pineault (étudiant au Département de physique de la Faculté des arts et des sciences) à titre de représentant étudiant au Comité *ad hoc* de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal.

M. Dumont désire savoir pourquoi la durée de mandat est précisée pour certains comités, alors que pour d'autres comités il n'y a aucune indication quant à la durée du mandat. Le secrétaire général explique que cela est déterminé selon les principes de composition des comités. Dans le cas des comités *ad hoc*, les membres sont nommés jusqu'à la fin des travaux.

M. Portugais fait une motion de félicitations pour les élus.

AU-541-10 RAPPORT DU GROUPE SUR L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT AU-541-10
A-21/540^e/882

Le président des délibérations invite M. Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle à présenter le rapport.

M. Blondin rappelle que le mandat du Groupe de travail (GEE) lui avait été confié par l'Assemblée de décembre 2010 et qu'un premier rapport a été présenté à l'Assemblée en octobre 2011. À la suite des discussions et des recommandations émises lors de cette assemblée, un rapport bonifié a été déposé en avril dernier et soumis à la séance du mois de mai 2012. Ce rapport ayant été abondamment discuté à la séance d'octobre 2011, M. Blondin axera sa présentation sur les principaux changements qui ont été apportés au rapport, lesquels concernent le traitement des commentaires libres pris auprès des répondants, l'évaluation en ligne et la rétroaction en cours de trimestre.

En ce qui concerne les commentaires libres, M. Blondin rappelle que beaucoup de commentaires avaient été exprimés par les membres de l'Assemblée quant à la nécessité de surveiller de plus près les commentaires libres, voir de les filtrer, du fait que des commentaires inadéquats ou désobligeants envers les enseignants peuvent se glisser dans les évaluations. Le rapport recommande que soit maintenu le recueil de ces commentaires, que l'anonymat soit préservé afin que les commentaires puissent s'exprimer librement, mais qu'un filtrage soit instauré progressivement de façon à empêcher que des

commentaires de cette nature ne soient transmis aux enseignants. On propose aussi d'ajouter un avertissement ou une directive aux étudiants à l'effet que tous les commentaires seront retranchés si un seul commentaire inacceptable est inséré parmi ceux-ci.

Dans le cas de l'évaluation en ligne le Groupe a pris acte des inquiétudes qui avaient été exprimées à l'Assemblée et il a été décidé d'aller de l'avant, mais d'une manière très prudente, en ne donnant pas de limite de temps pour des expériences pilotes, comme cela avait été fait en premier lieu. Il a été décidé de n'aller de l'avant que lorsque la démonstration serait faite que la procédure est fiable et qu'en particulier les taux de réponse obtenus sont acceptables. Il semble que la difficulté majeure avec l'administration des questionnaires sur l'évaluation de l'enseignement en ligne, soit de maintenir un taux de réponse comparable à celui obtenu présentement. Le Groupe recommande de mettre de l'avant des procédures liées davantage à l'incitation et à l'information des étudiants pour que les taux de réponse puissent demeurer. Il est prévu de veiller attentivement à ce que toute la procédure se déroule correctement et que les taux de réponse soient acceptables avant de la proposer sur une base plus large à l'ensemble de la communauté.

Enfin, en ce qui concerne la rétroaction en cours de trimestre, le Groupe insiste pour que cette rétroaction se fasse toujours sur une base volontaire et que le consentement qui est donné par le professeur ou le chargé de cours soit libre et éclairé. Éclairé voulant dire que le professeur ou le chargé de cours soit informé très exactement de la procédure dans laquelle il s'engage, de ce qu'il va advenir des résultats ou des commentaires qui vont être recueillis et qu'il puisse librement décider d'y participer ou de ne pas y participer. On demande que les directions des unités soient vigilantes à cet égard et s'assure que dans le cas où la rétroaction en cours de trimestre prend place, le professeur ou le chargé de cours ait pu exercer un consentement libre et éclairé.

En premier lieu, M. Milton Campos rappelle qu'il s'était prononcé contre l'anonymat lors de la présentation du rapport et il réitère cette position. Il estime que les étudiants devraient signer l'évaluation qu'ils font et que ces rapports, en ligne ou écrits, devraient être conservés par l'ombudsman ou l'instance appropriée au sein de l'Université, et ce afin de donner un signal aux étudiants quant à leur responsabilité à l'égard des propos qu'ils émettent. Évoquant les recherches qu'il mène sur les problématiques reliées à Internet, il indique que l'anonymat est souvent associé à des comportements sociaux inacceptables. Il se dit donc en désaccord avec l'idée que les évaluations anonymes soient acceptées. Néanmoins, dans le cas où l'on accepte le principe de responsabilisation, que les étudiants signent leurs évaluations et que celles-ci soient archivées par l'Université, les enseignants concernés ne pourront jamais avoir accès à l'identité des étudiants.

Sa deuxième remarque concerne la recommandation n° 4, et notamment la mesure qui prévoit que les évaluations seront cumulées jusqu'à ce que le nombre cumulatif de cinq répondants permettent l'envoi des résultats aux enseignants. L'objectif de l'évaluation étant de donner à l'enseignant une rétroaction de son enseignement de sorte qu'il puisse ajuster son cours le cas échéant, il se questionne sur la pertinence de cumuler des évaluations sur une période d'un à trois ans avant de les transmettre aux enseignants, qui se retrouveront alors avec une évaluation hors contexte. Sans être foncièrement contre cette recommandation, il ne voit pas comment cette procédure permettra aux enseignants d'ajuster leur approche pédagogique en conséquence.

M. Blondin répond que l'anonymat des répondants est une garantie offerte aux répondants depuis 35 ans, soit depuis que l'évaluation de l'enseignement se fait. L'anonymat correspond aux pratiques les plus répandues et est probablement le meilleur moyen de s'assurer que les étudiants répondent librement aux questions qui leur sont posées. Certains inconvénients y sont associés, notamment la présence de commentaires désobligeants, ainsi que le fait de prendre connaissance des résultats longtemps après qu'un cours ait été donné. Il estime cependant que ce problème n'est généralement pas si grave parce que pour atteindre le nombre de cinq répondants, il faut parfois attendre un trimestre de plus, ou une année de plus, mais rarement plusieurs années. De plus, les évaluations sont cumulées de sorte que le professeur puisse les relier à son cours. Il lui faudra faire une moyenne des prestations qu'il a données sur les années qui sont couvertes.

M. Dumont désire d'abord remercier le Groupe de travail pour avoir tenu compte des commentaires faits par l'Assemblée en 2011. Puis il intervient sur la recommandation n° 5, se disant sceptique à l'égard de l'avertissement qui sera ajouté au bas du questionnaire indiquant que la présence de

commentaires désobligeants entraînera l'annulation de tous les commentaires. Il estime que cela peut desservir les répondants de même que les enseignants qui souhaiteraient conserver les commentaires positifs. Il dit douter que ce genre de menace fonctionne auprès des étudiants. Il estime plutôt qu'un travail de sensibilisation doit être fait auprès des étudiants. Enfin, il suggère que les membres du Groupe viennent rencontrer l'Assemblée dans un an pour faire part des solutions qui seront apportées.

M. Blondin précise que seraient retranchés les commentaires du seul répondant qui a mis des commentaires désobligeants. À une question complémentaire de M. Dumont, M. Blondin précise que cela se fera au filtrage. Si un commentaire désobligeant est détecté, les commentaires de ce répondant seront exclus de la liste des commentaires transmis, mais pas les autres.

M. Dumont signale qu'il n'y a pas de filtrage des commentaires au sein de son unité. Une secrétaire transcrit les commentaires et les transmet aux enseignants. M. Blondin indique qu'à part la Faculté de médecine, les commentaires sont filtrés par le Service de soutien à l'enseignement, d'une manière qu'on voudrait de plus en plus serrée à l'avenir. La recommandation s'appliquant à tous, il s'assurera qu'elle soit applicable dans toutes les unités de l'institution. M. Dumont demande à M. Blondin que ces pratiques en matière de filtrage soient transmises à l'unité qui gère les questionnaires de la Faculté de médecine afin qu'elles soient mises en application.

Par ailleurs M. Dumont se dit heureux de la décision prise de poursuivre les expériences pilotes pour les évaluations en ligne en raison de certains problèmes reliés au moment où se tient l'évaluation, notamment lorsqu'elle chevauche la période d'examen, ainsi qu'à sa durée. Ainsi, il dit avoir remarqué une corrélation entre le résultat scolaire et les commentaires des étudiants, notamment dans le cas d'étudiants qui complètent le questionnaire après avoir passé un examen pour lequel ils sont insatisfaits. Il rapporte ensuite avoir obtenu 58 évaluations à la fin d'un cours qui ne comptait qu'une trentaine d'étudiants. Des évaluations qui avaient été faites à l'intra, et dont les résultats avaient déjà été transmis, ont été additionnés aux résultats de l'évaluation ayant eu lieu à la fin de cours. Il conclut en mentionnant que certaines des corrections restent à être apportées en ce qui a trait aux expériences pilotes, et réitère ses remerciements au Groupe de travail pour sa réflexion et son très bon travail.

M. Portugais dit s'inscrire dans la foulée des interventions précédentes et remercie le Groupe pour son travail sur ce sujet complexe. Évoquant le préambule du rapport ainsi que les propos de M. Blondin sur la nécessité de prévoir un travail de veille, d'analyse et de discussion au cours des prochaines années dans le cadre le plus approprié, il dit avoir été informé de l'intention de la direction de transporter ce débat au sein de la Commission des études (COMET). Il se dit défavorable à ce que ce débat se transporte uniquement à la COMET et que l'Assemblée soit privée de la poursuite des échanges à ce sujet. Estimant que les enjeux sont très importants, les interventions précédentes le démontrant largement, il fait une proposition de former comité de veille, de suivi et de discussion, conformément à ce qui est dans le préambule du rapport du GEE, pour que l'Assemblée continue d'être informée et de débattre des questions relatives à l'évaluation de l'enseignement. Comme le suggérait M. Dumont, ce comité de suivi pourrait revenir devant l'Assemblée, dans un an par exemple, avec le rapport détaillé de ce qu'a donné le rendu de cette expérience, notamment le suivi pour les nouveaux questionnaires, la mise en ligne, etc.

Cette proposition étant appuyée, le président des délibérations indique que la discussion porte maintenant sur cette proposition qui est à l'effet de former un comité de veille et de suivi et de discussion sur l'évaluation de l'enseignement pour permettre à l'Assemblée universitaire de continuer à être informée et à débattre de l'évaluation de l'enseignement. Ce comité devra faire rapport à l'Assemblée universitaire dans un an.

M. Portugais indique qu'il ajoute à sa proposition un principe de composition identique au comité qu'il a évoqué précédemment. Le président des délibérations indique que la composition de ce comité sera de huit membres : deux membres de la direction, deux professeurs, deux chargés de cours et deux étudiants.

Sans vouloir d'aucune façon remettre en cause la légitimité et la nécessité de faire un suivi, le recteur est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de rajouter un comité pour ce faire. Il rappelle que lorsqu'il a pris la direction de l'Université, il avait mentionné qu'un des objectifs qu'il avait était de réduire le nombre de comités. Or voilà que dans le cadre de la présente séance deux nouveaux comités sont demandés, ce qui lui semble ridicule. Il pense que l'Assemblée serait beaucoup mieux avisée de demander à ce que chaque année le vice-recteur aux études lui fasse rapport, plutôt que de créer un autre comité.

Étant donné la nature de l'intervention du recteur, M. Portugais soulève une question de privilège. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'ajouter un comité, mais la disparition du GEE étant annoncée, il s'agit de s'assurer qu'un comité de l'Assemblée puisse assurer un suivi.

Mme Boisvert abonde dans le même sens que le recteur. En outre, elle invite les membres à ne pas perdre de vue que l'Université de Montréal est composée de trois corps, la COMET, l'Assemblée universitaire et le Conseil. Elle convient de l'interprétation des membres quant aux prérogatives de l'Assemblée en ce qui concerne les grandes orientations de l'Université, et de ce qu'un comité ait été mandaté pour se pencher sur l'évaluation de l'enseignement. Mais elle dit douter que l'Assemblée soit encore dans ses prérogatives lorsqu'il est question d'établir un comité de surveillance de la mise en œuvre d'un rapport d'un comité.

M. François Schiettekatte pense au contraire que des comités de suivi de l'évaluation existent depuis plusieurs années, qu'ils touchent les deux composantes essentielles de l'Université, soit les professeurs et les étudiants, et qu'il est dans les prérogatives de l'Assemblée d'examiner continuellement cette question, comme elle le fait depuis de nombreuses années par de nombreux rapports. Il lui semble que c'est le bon sens même de continuer à ce que l'on se préoccupe de cette question fondamentale.

M. Dumont se dit surpris d'apprendre que le GEE cesse d'exister alors qu'il indique dans son rapport qu'il y a des suites à donner. Il donne l'exemple de l'évaluation de l'encadrement qui, depuis 2004, comporte des problématiques non résolues et qui requiert un travail de réflexion et de cueillette d'information. À son avis, il ne suffit pas de viser une diminution des comités du fait qu'ils sont trop nombreux, mais plutôt de considérer l'utilité d'un comité. Il juge que le GEE a été très utile pour faire progresser la réflexion et proposer des solutions et il estime qu'il convient de réfléchir au maintien du GEE, ou à la création d'un comité de veille qui sera représentatif des composantes de la communauté qui sont interpellées par l'enseignement.

Le recteur intervient pour demander l'avis de M. Blondin, responsable de ce dossier.

M. Blondin explique que la COMET a constitué à la fin de l'année dernière un comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement qui ressemble, à certains égards, au comité institutionnel d'évaluation des programmes, et qui porte sur l'évaluation de l'enseignement et sur lequel siègent des professeurs, des chargés de cours et des étudiants. Ce comité a reçu de la COMET le mandat notamment d'assurer la supervision de l'évaluation de l'enseignement. C'est au sein de ce comité que ce travail de suivi va s'exercer selon les prérogatives de la COMET, qui rappelle-t-il, a comme mandat de s'occuper de l'organisation pédagogique de l'Université.

En réponse à une question du recteur, M. Blondin confirme que la suite des choses est prise en charge, le comité existe, les membres ont été nommés pour la plupart, et le comité doit se rencontrer une première fois dans les semaines à venir.

En complémentaire, M. Dumont désire rappeler que le politique d'évaluation de l'enseignement est une prérogative de l'Assemblée universitaire, qui d'ailleurs a proposé la création du GEE, et non pas une prérogative de la COMET. Il déplore qu'encore une fois, on vide l'Assemblée universitaire de sa substance. Il réitère l'importance que l'Assemblée soit informée et participe à des délibérations qui concernent l'évaluation de l'enseignement.

Allant dans le même sens que M. Blondin, M. Giovanni De Paoli se dit confiant que le suivi et le débat seront assurés au sein de la COMET et que des rapports seront faits à l'Assemblée.

M. Portugais déplore que l'Assemblée vienne d'apprendre qu'une décision a été prise à la COMET sans que l'Assemblée ait été consultée, concernant des questions qui, tel que mentionné par M. Dumont, relèvent de l'Assemblée et de ses traditions depuis de très nombreuses années. Il dit trouver particulier que dans le cadre de la présente séance, deux fois de suite, l'Assemblée se retrouve devant des propositions qui visent à réduire ses pouvoirs et son espace de travail. Il déclare que l'Assemblée universitaire est un des corps fondamentaux de l'Université, qu'elle joue ce rôle de façon exemplaire depuis plus d'une génération, et qu'elle doit continuer à le faire en matière d'évaluation de l'enseignement. Il considère qu'il est tout à fait dans les prérogatives de la COMET de se doter des comités qu'elle juge utiles aux fins de ses

travaux, cependant il revient à l'Assemblée de pouvoir se prononcer sur ces questions. Ceci dit, il affirme qu'il n'y a pas de substitution possible entre un comité de la COMET, qui aurait été formé à l'insu de l'Assemblée le printemps dernier, et un comité de l'Assemblée. Concluant que l'Assemblée demeure souveraine de son instance et de son fonctionnement, il estime que sa proposition doit être maintenue.

Dans la mesure où la qualité du rapport est reconnue, et considérant que ce rapport contient une approche très vigilante à l'égard des suites à donner, Mme Isabelle Panneton se dit confiante à l'égard du travail qui sera mené dans le cadre de la COMET, et que s'il y a des éléments qui doivent être rediscutés, ils reviendront éventuellement à l'Assemblée.

Désirant clarifier son propos sur les trois corps universitaires et leurs prérogatives respectives, Mme Boisvert précise qu'aucun corps n'est au-dessus des autres, ou n'a un mandat de surveillance des autres corps. La COMET va effectivement créer un comité sur l'évaluation de l'enseignement dans le cadre de ses prérogatives et cela, souligne-t-elle, sans aucunement vouloir diminuer les prérogatives de cette assemblée. Elle observe que ce n'est pas parce que l'Assemblée s'est donné des mandats ou des prérogatives, qu'elle les possède vraiment.

À une question de Mme Renée Béland quant au pouvoir décisionnel de l'Assemblée, Mme Boisvert réitère que le mandat ou la prérogative de l'Assemblée est de se prononcer sur les grandes orientations de l'Université. Elle considère que d'exercer de la veille en regard des prérogatives d'un autre des trois corps constitués de l'Université ne fait pas partie des prérogatives de l'Assemblée.

Se reportant au commentaire émis lors d'une séance antérieure par M. Portugais, le recteur rappelle qu'il est dans ses fonctions de faire le lien entre les trois corps universitaires et il assure qu'il fera le suivi, le cas échéant, sur toute question de l'Assemblée auprès de la COMET. Il réitère qu'à son avis la création d'un comité de l'Assemblée n'apportera pas de valeur ajoutée par rapport au fait d'obtenir un rapport régulier du comité de la COMET.

Le but de la proposition étant de faire consensus, M. Portugais indique bien vouloir retirer le mot veille de sa proposition si celui-ci fait problème.

Le président indique qu'il s'agit d'un amendement à sa proposition. La proposition d'amendement est appuyée, le vote n'étant pas demandé, l'amendement est accepté. Le mot veille est retiré de la proposition.

Le vote est demandé sur la proposition. Avant de procéder au vote, le président des délibérations demande à M. Portugais s'il souhaite, intervenir à nouveau sur sa proposition. M. Portugais répond que cela ne sera pas nécessaire.

Le président des délibérations donne lecture de la proposition comme suit : il est proposé de former un comité de suivi et de discussion sur l'évaluation de l'enseignement pour permettre à l'Assemblée universitaire de continuer à être informée et à débattre de l'évaluation de l'enseignement. La composition du comité sera de huit membres : deux membres de la direction, deux professeurs, deux chargés de cours et deux étudiants. Ce comité devra faire rapport à l'Assemblée universitaire d'ici un an.

Mme Renée Béland demande le vote secret. Cette proposition de vote secret étant appuyée, l'Assemblée procède au vote et accepte à la majorité des voix le vote secret.

Sur proposition dûment faite et appuyée et à l'unanimité, l'Assemblée nomme Mme Anne Mc Manus et Mme Karine Tousignant pour agir comme scrutatrices aux fins de ce vote secret.

La proposition étant rejetée à la majorité, le président des délibérations indique que l'Assemblée revient à la discussion sur le rapport du GEE.

M. Schiettekatte déplore la décision prise par l'Assemblée de ne plus discuter de cette question comme elle le faisait depuis de nombreuses années. Il présente ensuite quelques commentaires au sujet du rapport. Dans la foulée du commentaire de M. Campos concernant le maintien de l'anonymat des répondants malgré le caractère désobligeant de certains commentaires, il estime qu'il serait plus judicieux, notamment dans le cas de l'évaluation en ligne, que les commentaires soient conservés par l'ombudsman ou

l'instance appropriée au sein de l'Université afin d'avoir accès à l'identité des auteurs des commentaires injurieux. D'autre part, il déplore que l'évaluation en ligne n'ait pas pour effet d'alléger le traitement des commentaires, en éliminant le système de filtrage par le recours à du personnel apte à transcrire et surtout à juger de la nature des commentaires. À son avis, cela revient à perdre l'avantage de faire des évaluations en ligne et contribue à enlever la responsabilité aux gens qui écrivent des commentaires désobligeants. Son autre commentaire porte sur la rétroaction en cours de trimestre et notamment quant au principe de l' « opting in » qui était recommandé dans les versions précédentes du rapport, mais qu'il ne retrouve pas dans le rapport final. Évoquant la façon dont les évaluations se déroulent parfois, à savoir que les étudiants discutent et dressent publiquement une série de commentaires en l'absence du professeur, il lui semble qu'il aurait été judicieux que le rapport indique un certain nombre de balises afin d'encadrer la rétroaction, notamment en ce qui a trait à l'aspect individuel de l'évaluation faite par les étudiants. Il aurait souhaité que ces aspects soient inclus dans le rapport et il demande s'il est dans l'ordre de proposer des modifications au rapport.

Le président des délibérations rappelle que le GEE a reçu un mandat de l'Assemblée et lui a déposé un rapport, mais n'est pas un comité de l'Assemblée universitaire. Il indique que le plus simple serait de demander à M. Blondin s'il veut faire les modifications mentionnées concernant l'anonymat et l'évaluation en cours de trimestre, puis revenir les présenter à l'Assemblée.

M. Blondin indique qu'en ce qui concerne l'évaluation en cours de trimestre, ce qui a préoccupé le GEE ce sont les situations qui posent des problèmes. L'opting in n'est pas un problème, cela se fait lorsque le professeur veut participer à la rétroaction, il négocie alors avec les étudiants les conditions dans lesquelles elle se fera. Dans ces cas, la question est de trouver le moyen de permettre aux étudiants de ne pas participer à cette rétroaction, si tel est leur choix. C'est le sens des remarques qui étaient dans le rapport. Il faut que la rétroaction soit bien balisée pour que les résultats soient utiles. On sait que c'est seulement la participation volontaire qui est garante du succès d'une telle opération. Il termine en indiquant que les procédures et les situations auxquelles réfère M. Schiettekatte devraient normalement être portées à l'attention du professeur pour qu'il puisse accorder ou non son consentement. M. Blondin dit faire cette réponse en se faisant le porte-parole du Groupe parce qu'il s'agit d'une question qui a fait l'objet de discussions au sein du comité.

Mme Béland fait un commentaire à propos du filtrage qui pourrait être fait des commentaires. Évoquant le travail qu'elle a mené pendant dix années au sein de comités d'éthique, elle dit ne pas voir quel type de formation il faudrait donner à la personne pour qu'elle sache comment filtrer les commentaires injurieux. Elle se dit incapable d'imaginer qui pourrait faire un tel travail.

M. Dumont se dit interpellé par la décision relative à la disparition du GEE et du fait qu'il n'y aura plus de comité de l'Assemblée qui participera à la réflexion de l'ensemble de la communauté sur l'évaluation de l'enseignement. À cet égard, il fait deux suggestions à M. Blondin. La première est que le comité de la COMET responsable des suites de ce rapport rencontre annuellement l'Assemblée pour lui faire part de ces réflexions, notamment quant aux points qui ont été soulevés précédemment. Comme la COMET est principalement composée de doyens et de vice-doyens, une présentation à l'Assemblée permettrait que les professeurs, les chargés de cours et les représentants étudiants à l'Assemblée puissent enrichir la réflexion de ce comité. Sa deuxième suggestion concerne la réponse des étudiants étrangers aux évaluations en ligne, malgré la garantie de l'anonymat. Il suggère que le comité se penche sur l'impact de l'origine des étudiants quant à la réponse de ceux qui complètent le questionnaire. Il dit être conscient de la difficulté d'appliquer cette suggestion, mais qu'il s'agit d'un problème qu'il a relevé dans le cadre de son enseignement.

Référant au protocole prévu sur la responsabilisation des étudiants à l'égard de l'évaluation, M. Le Borgne demande s'il n'y aurait pas lieu de développer une approche pédagogique auprès des étudiants, les sensibilisant à l'importance de recueillir une rétroaction ainsi que des conséquences des réponses données. Sa deuxième question concerne le processus de rétroaction sur internet. Il désire savoir si les données IP resteront sur les bases de données de l'Université et, dans l'éventualité de situations de menaces ou autres, si cela pourrait faire l'objet d'un mandat de perquisition. À ce moment, y aurait-il une certaine garantie de la protection des droits de l'enseignant ?

Pour ce qui est de la responsabilisation des étudiants, M. Blondin abonde dans le sens de M. Le Borgne, c'est probablement la seule voie à suivre pour encourager la participation de l'évaluation en ligne. Expliquer aux étudiants l'utilité de l'évaluation, leur rôle et leur responsabilité dans ce processus permet d'avoir des taux de réponse acceptables. Il soulève que l'exercice n'a peut-être pas

suffisamment été fait jusqu'à maintenant et qu'il sera très certainement refait. En ce qui concerne la collecte des données IP, M. Blondin observe qu'il s'agit d'une question délicate parce qu'il faut continuer d'assurer l'anonymat, mais il convient que ce sont des préoccupations qui doivent être prises en compte. Cela dépendra de la solution technologique. Il confirme toutefois que les adresses IP ne seront pas communiquées à l'enseignant. Enfin, quand viendra le temps d'instaurer le système, une architecture appropriée sera développée afin d'assurer que le système soit sécuritaire.

En écho au propos de M. Blondin sur la fiabilité du système informatique, M Campos rapporte avoir eu accès il y a quelque temps, à des pages sur le site internet de l'Université York qui affichait les évaluations de professeurs ainsi que les réponses des étudiants. Compte tenu de la récente crise qui a fait sauter le réseau et le système informatique pour plusieurs jours, il dit douter de la fiabilité du système informatique de l'Université à cet égard. Dans l'éventualité où l'on va de l'avant avec un processus de rétroaction en ligne, il recommande d'avoir une certitude complète quant à la fiabilité du système informatique.

Le recteur, revenant sur le commentaire précédent de M. Schiettekatte, désire l'assurer que contrairement à ce qu'il affirmait, l'Assemblée n'a aucunement pris la décision de ne plus discuter des suites de ce rapport. Dans l'esprit de la proposition de M. Dumont, il s'engage à ce que l'Assemblée ait un suivi sur les travaux du comité de la COMET sur une base régulière.

Revenant sur la dernière remarque du recteur, Mme Béland demande si l'Assemblée sera seulement consultée ou si elle aura son mot à dire sur les travaux qui sont en cours. Le recteur répond qu'il en sera comme pour toutes les questions de grandes orientations, l'Assemblée pourra poser des questions et se prononcer, selon la nature de l'objet.

M. Del Castillo dit ne pas avoir trouvé dans le rapport des éléments au sujet d'une validation ou d'une assurance qualité du contenu de la rétroaction qui sera faite aux professeurs. Il rapporte que plusieurs professeurs de son unité ont constaté que les commentaires libres des étudiants ne correspondaient pas aux cours visés par l'évaluation, mais portaient plutôt sur d'autres cours du même professeur. Il semble donc y avoir un problème de concordance entre les réponses aux questionnaires et les cours qui font l'objet de l'évaluation. Il suggère que le futur comité se penche sur cette question du contrôle de qualité.

M. Schiettekatte se dit heureux d'entendre le recteur dire qu'il s'agit effectivement d'une des grandes orientations sur lesquelles l'Assemblée est appelée à se prononcer, étant donné que c'est un des arguments qui ont été soulevés en défaveur de la proposition par Mme Boisvert, qui affirmait que cette question relève des prérogatives de la COMET.

Le recteur précise que la nuance est dans le niveau de détails d'opérationnalisation. Référant à la réponse qu'il a faite à Mme Béland, il réitère que les grandes orientations sont discutées à l'Assemblée. Il précise que si les éléments d'information à venir sont de nature « grande orientation », ils pourront être discutés et débattus au sein de l'Assemblée, l'aspect opérationnalisation et suivi au quotidien par contre ne sont pas du ressort de l'Assemblée.

M. Portugais intervient pour préciser que les grandes orientations ne sont pas seulement discutées à l'Assemblée, elles sont adoptées par l'Assemblée, la nuance lui apparaît importante. Estimant que le débat des dernières minutes a démontré amplement qu'il y a matière à réflexion et échange, il demande au Comité de l'ordre du jour de planifier dans sa programmation, un point pour le suivi périodique concernant les questions d'évaluation de l'enseignement et de mettre cette question à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre de l'automne. On verra dans un an dit-il, si ça vaut la peine d'avoir un comité ou pas.

En réponse au président des délibérations, qui lui demande s'il veut ce point pour une séance de l'Assemblée de l'automne, M. Portugais répond que cela pourrait même être un point statutaire étant donné l'intérêt des questions posées.

Le président des délibérations avise que sa question porte sur le moment où il souhaite voir ce point inscrit à l'ordre du jour, est-ce que c'est pour cet automne ou pour l'automne suivant quand il y aura eu évolution dans le dossier?

M. Portugais répond qu'à la lumière des commentaires des membres, il pense qu'il serait sage d'avoir une autre période de discussion dès cet automne. Le président des délibérations lui assure que la demande a été entendue par les membres du Comité de l'ordre du jour.

M Jean-Claude Breton intervient pour préciser que les évaluations se font en fin de trimestre. Il dit ne pas voir ce qu'il y aurait de plus à dire au mois d'octobre qu'on peut dire aujourd'hui sur le rapport du comité. Il suggère à l'Assemblée d'attendre au moins un trimestre avant de demander des rapports sur l'évaluation et sur le travail du comité.

M. Portugais désire préciser que sa suggestion était faite dans l'esprit que l'Assemblée se penche sur les grandes orientations, et non pas sur la cuisine.

M. Dumont fait à M. Blondin une suggestion qu'il pourrait transmettre à la COMET. Sa suggestion est à l'effet de réfléchir à la possibilité qu'un membre de l'Assemblée soit observateur au comité de la COMET. Cette personne pourrait faire la liaison avec l'Assemblée et relayer des informations ou des questions entre les deux instances.

En l'absence d'autres interventions, le président des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

La clôture de la séance est ensuite demandée par M. Jean Portugais, en raison de l'heure tardive. Cette proposition est appuyée et adoptée à l'unanimité. Le point qui suit ne pourra donc être traité et sera reporté à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

AU-541-11	MODIFICATION À LA POLITIQUE SUR LA PROBITÉ <u>INTELLECTUELLE EN RECHERCHE</u> A-21/541 ^e /888, A-21/541 ^e /889	AU-541-11
-----------	--	-----------

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-541-12	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	AU-541-12
-----------	-------------------------	-----------

La prochaine séance aura lieu le lundi 15 octobre 2012, à 14 h.

AU-541-13	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	AU-541-13
-----------	-----------------------------	-----------

La séance est levée à 17 h 5.

Adopté tel que modifié le 15 octobre 2012 – Délibération AU-543-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot